

FSAM**Mémo pour aides financières aux groupements
d'aeromodélisme**

La FSAM est en mesure de venir en aide aux associations régionales et aux groupements d'aéromodélisme lors de dépenses extraordinaires. De plus, des sommes considérables peuvent-être obtenues de diverses organisations, mais **uniquement sur demande de la part des groupements. (démarche par l'association régionale puis la FSAM)**

Provenance des fonds (1)	Confédération <small>(selon directives Swiss Olympic)</small>	Fondation Pro Aero	Fond AeCS projets aviation
Quels projets seront soutenus ?	Relève, sports de pointe, formations moniteurs, management direction, lutte contre le dopage,	Promotion aviation, spécialement la jeunesse Sécurité, environnement.	Mesures de protection Promotion jeunesse Prévention des accidents Aviation en général
Délais de remise de la requête:			
à l'association régionale	jusqu'au 1 septembre	jusqu'au 1 juillet	en tout temps
de l'ass. régionale au caissier FSAM	jusqu'au 10 septembre	jusqu'au 10 juillet	
de la FSAM à l'AeCS	jusqu'au 30 septembre	jusqu'au 10 août	
Décision / paiement	1er trimestre année suivante	Fin de l'année	Réunion comité central AeCS
Raport à la FSAM	aucun	31.1. année d'après	
Rapport à l'AeCS		28.2. année d'après	

(1) Pour le soutien financier de la part des cantons (par ex. Sport toto, fond pour la culture etc.), les groupements formulent leur demande directement à ceux-ci, car la FSAM et les associations régionales ne sont pas organisées en fonctions des cantons.